

**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

DELIBERATION N° 2022-36

OBJET : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2022

L'An deux Mil vingt deux

Le 14 avril 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique Bois, Virginie Deschamps, Nathalie Dumagnier, Vanessa Panhaleux, Yohann Brunet, Vincent Chenu, Patrick Pierre, Philippe Renard, Denis Sibille

EXCUSÉS : Anne Courbier, Mathieu Billaud, Éric Gerber, Pierre-Éric Girod, Rémi Ledoux,

ABSENTS : Filipe Gomes

PROCURATIONS : Pierre-Éric Girod à Vincent Chenu, Rémi Ledoux à Vanessa Panhaleux, Éric Gerber à Monique Bois, Mathieu Billaud à Vincent Chenu

Madame Vanessa Panhaleux est désignée comme secrétaire.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour	11	
Contre	0	
Abstention	2	Yohann Brunet Denis Sibille
Ne prend pas part au vote	0	

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

le 21 AVR. 2022
et Publication ou Notification
du 21 AVR. 2022
Le Maire,

Fait et délibéré en mairie les, jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie,
le 15 avril 2022

Vincent CHENU, Maire



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

DELIBERATION N° 2022-37

OBJET : REVISION TARIFS LOCATION SALLE DES GRASSINIERES

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2022

L'An deux Mil vingt deux

Le 14 avril 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique Bois, Virginie Deschamps, Nathalie Dumagnier, Vanessa Panhaleux, Yohann Brunet, Vincent Chenu, Patrick Pierre, Philippe Renard, Denis Sibille

EXCUSÉS : Anne Courbier, Mathieu Billaud, Éric Gerber, Pierre-Éric Girod, Rémi Ledoux,

ABSENTS : Filipe Gomes

PROCURATIONS : Pierre-Éric Girod à Vincent Chenu, Rémi Ledoux à Vanessa Panhaleux, Éric Gerber à Monique Bois, Mathieu Billaud à Vincent Chenu

Madame Vanessa Panhaleux est désignée comme secrétaire.

M. le Maire propose d'augmenter, de façon mesurée, les tarifs de la salle des Grassinières dans le but de prendre en compte la hausse des prix de l'énergie et de la collecte des ordures ménagères notamment. Il est proposé une augmentation pour :

- L'été : 10€ pour les habitants de Savigny, 20€ pour les extérieurs
- L'hiver : 20€ pour les habitants de Savigny, 40€ pour les extérieurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** donc les tarifs suivants comme suit :

Grande salle des Grassinières et petite salle annexe capacité de 300 personnes

Location au week-end	Habitants de la commune	Hors commune	Montant de la caution
Hiver (Du 15 octobre au 14 avril)	620 €	840 €	700 €
Été (Du 15 avril au 14 octobre)	410 €	620 €	700 €
Vin honneur	150 €	250 €	700 €

Location de la petite salle annexe de 48 personnes et cuisine

Conditions de location :

- seulement pour les habitants de Savigny l'Evescault
- si la grande salle des Grassinières n'est pas louée
- si la salle de l'étang est déjà réservée

Tarif de location :

- Tarif unique de location : 150 €
- Caution : 100 €

Pour	11	
Contre	2	Yohann Brunet Denis Sibille
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie,
le 21 avril 2022

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 22 AVR. 2022
et Publication ou Notification
du 22 AVR. 2022
Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 13

DELIBERATION N° 2022-38

OBJET : REVISION TARIFS LOCATION SALLE DE L'ETANG

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2022

L'An deux Mil vingt deux

Le 14 avril 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique Bois, Virginie Deschamps, Nathalie Dumagnier, Vanessa Panhaleux, Yann Brunet, Vincent Chenu, Patrick Pierre, Philippe Renard, Denis Sibille

EXCUSÉS : Anne Courbier, Mathieu Billaud, Éric Gerber, Pierre-Éric Girod, Rémi Ledoux,

ABSENTS : Filipe Gomes

PROCURATIONS : Pierre-Éric Girod à Vincent Chenu, Rémi Ledoux à Vanessa Panhaleux, Éric Gerber à Monique Bois, Mathieu Billaud à Vincent Chenu

Madame Vanessa Panhaleux est désignée comme secrétaire.

M. le Maire propose d'augmenter, de façon mesurée, les tarifs de la salle des Grassinières dans le but de prendre en compte la hausse des prix de l'énergie et de la collecte des ordures ménagères notamment. Il est proposé une augmentation pour :

- L'été : 10€ pour les habitants de Savigny, 20€ pour les extérieurs
- L'hiver : 10€ pour les habitants de Savigny, 20€ pour les extérieurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **FIXE** donc les tarifs suivants comme suit :

Location	Habitants de la commune	Hors commune	Montant de la caution
Hiver (Du 15 octobre au 14 avril)	200 €	320 €	250 €
Été (Du 15 avril au 14 octobre)	150 €	280 €	250 €

Pour	11	
Contre	2	Yohann Brunet Denis Sibille
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré en mairie les, jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie,
le 15 avril 2022

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 22 AVR. 2022
et Publication ou Notification
du 22 AVR. 2022
Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 13

DELIBERATION N° 2022-39

OBJET : ABROGATION DELIBERATION N°2022-24

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2022

L'An deux Mil vingt deux

Le 14 avril 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique Bois, Virginie Deschamps, Nathalie Dumagnier, Vanessa Panhaleux, Yohann Brunet, Vincent Chenu, Patrick Pierre, Philippe Renard, Denis Sibille

EXCUSÉS : Anne Courbier, Mathieu Billaud, Éric Gerber, Pierre-Éric Girod, Rémi Ledoux,

ABSENTS : Filipe Gomes

PROCURATIONS : Pierre-Éric Girod à Vincent Chenu, Rémi Ledoux à Vanessa Panhaleux, Éric Gerber à Monique Bois, Mathieu Billaud à Vincent Chenu

Madame Vanessa Panhaleux est désignée comme secrétaire.

Sur conseil de Mme Micaud, il nous a été demandé d'abroger cette délibération prise concernant l'affectation des résultats 2021 lors du conseil municipal précédent. En effet, nous avons découvert depuis, en contactant les services de la région, que la commune avait perçu fin 2019 la moitié de la subvention (20 000 €) pour les travaux du Corto au lieu des 40 000 inscrits dans les restes à réaliser.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- **D'ABROGER** la délibération n° 2022-24 en date du 15 mars 2022.

Pour	11	
Contre	0	
Abstention	2	Yohann Brunet Denis Sibille
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré en mairie les, jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie,
le 21 avril 2022

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

le 21 AVR. 2022

et Publication ou Notification
du 21 AVR. 2022

Le Maire,



Séance du 14 avril 2022

L'an deux Mil vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	13
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 2

Etaient présents :

Monique Bois, Virginie Deschamps, Nathalie Dumagnier, Vanessa Panhaleux, Yohann Brunet, Vincent Chenu, Patrick Pierre, Philippe Renard, Denis Sibille

Procuration(s) :

Pierre-Éric Girod à Vincent Chenu, Rémi Ledoux à Vanessa Panhaleux, Éric Gerber à Monique Bois, Mathieu Billaud à Vincent Chenu

Étai(en)t absent(s) :

Filipe Gomes

Date de la convocation
08 avril 2022

Étai(en)t excusé(s) :

Anne Courbier, Mathieu Billaud, Éric Gerber, Pierre-Éric Girod, Rémi Ledoux,

Date d'affichage
08 avril 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Vanessa Panhaleux

21 / AVR. 2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

et publication du

21 AVR. 2022

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu la délibération du 10 mars 2021, approuvant le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020;

A l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	88 097,14
- un excédent reporté de :	200 625,47
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	288 722,61
- un déficit d'investissement de :	68 900,72
- un excédent des restes à réaliser de :	78 081,38
Soit un excédent de financement de :	9 180,66

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	288 722,61
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	288 722,61

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 68 900,72

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Savigny l'Evescault

Le Maire Vincent CHENU



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

DELIBERATION N° 2022-41

OBJET : VOTE DES IMPÔTS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2022

L'An deux Mil vingt deux

Le 14 avril 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique Bois, Virginie Deschamps, Nathalie Dumagnier, Vanessa Panhaleux, Yann Brunet, Vincent Chenu, Patrick Pierre, Philippe Renard, Denis Sibille

EXCUSÉS : Anne Courbier, Mathieu Billaud, Éric Gerber, Pierre-Éric Girod, Rémi Ledoux,

ABSENTS : Filipe Gomes

PROCURATIONS : Pierre-Éric Girod à Vincent Chenu, Rémi Ledoux à Vanessa Panhaleux, Éric Gerber à Monique Bois, Mathieu Billaud à Vincent Chenu

Madame Vanessa Panhaleux est désignée comme secrétaire.

M. le Maire propose de maintenir les taux au niveau voté en 2021.

Vu le code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après délibération,

➤ **DECIDE** de voter les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 31.94 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 45,72 %

Pour	11	
Contre	2	Yohann Brunet Denis Sibille
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



le 21 AVR. 2022
et Publication ou Notification
du 21 AVR. 2022
Le Maire,

Fait et délibéré en mairie les, jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie,
le 15 avril 2022

Vincent CHENU, Maire

Séance du 14 avril 2022

L'an deux Mil vingt deux, le quatorze avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Vincent CHENU

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	8	12
		Pour : 11
		Contre : 1
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Monique Bois, Virginie Deschamps, Nathalie Dumagnier, Vanessa Panhaleux, Vincent Chenu, Patrick Pierre, Philippe Renard, Denis Sibille

Procurat(s) :

Pierre-Éric Girod à Vincent Chenu, Rémi Ledoux à Vanessa Panhaleux, Éric Gerber à Monique Bois, Mathieu Billaud à Vincent Chenu

Etai(en)t absent(s) :

Filipe Gomes

Date de la convocation
11 mars 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Anne Courbier, Mathieu Billaud, Yohann Brunet, Éric Gerber, Pierre-Éric Girod, Rémi Ledoux,

Date d'affichage
11 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Vanessa Panhaleux

21 AVR. 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

et publication du

21 AVR. 2022

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 473 974,85

Recettes : 395 893,47

Fonctionnement

Dépenses : 1 066 597,61

Recettes : 1 066 597,61

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 487 774,85 (dont 13 800,00 de RAR)

Recettes : 487 774,85 (dont 91 881,38 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 066 597,61 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 066 597,61 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Savigny l'Evescault

Le Maire Vincent CHENU

